



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **31 JANVIER 2022**
Délibération n° **DEL-2022-0006**

Objet : Plan de soutien à la régie des remontées mécaniques de Saint Hilaire du Touvet suite aux intempéries de décembre 2021

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 64
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Excusés : 10
Pour : 71
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

08.02.22

et affichage le

08.02.22

Secrétaire de séance :
Annie FRAGOLA

Le lundi 31 janvier 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 25 janvier 2022.

Présents : Claude BENOIT, Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Christiane CHARLES, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Vincent GOUNON, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoir : Patricia BAGA à Patrick BEAU, Michel BELLIN - CROYAT à Régine MILLET, Christophe DURET à Anne-Françoise BESSON, Nelly GADEL à Emmanuelle MOREAU, Marie-Béatrice MATHIEU à Jean-François CLAPPAZ, Cécile ROBIN à Christophe BORG, Youcef TABET à Olivier SALVETTI,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les fortes pluies qui se sont abattues lors de la fin du mois de décembre ont provoqué d'importants dégâts aux équipements gérés par la régie des remontées mécaniques de Saint Hilaire du Touvet.

D'une part, une coulée de boue a ravagé le funiculaire, dont la gare basse est située à Lumbin, en contrebas.

D'autre part, ces intempéries ont également mis un coup d'arrêt à la saison pour la station de ski de Saint Hilaire, laquelle a dû fermer le 30 décembre pour une durée indéterminée.

Pour les aider à faire face à la situation, la Communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) souhaite apporter son soutien par divers moyens à la Régie, ainsi qu'aux parties prenantes concernées. Devant la gravité des conséquences des sinistres, il convient pour cela de mettre en place un plan d'actions spécifique.

Le plan d'actions de la Communauté de communes comprend quatre axes.

Le premier axe concerne la participation et le soutien à la structure mise en place par la gouvernance de la régie des remontées mécaniques de Saint Hilaire du Touvet

Pour répondre à la situation, les acteurs du territoire ont décidé de se réunir au sein d'une structure composée d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

La structure sera coordonnée par Julien LORENTZ, Président de la Régie, Adjoint au Maire de la commune du Plateau des Petites Roches en charge de la valorisation du territoire et de l'économie locale et accompagnée de nombreux acteurs dont la Communauté de communes et les communes touchées par le sinistre.

Cette structure aura à charge le suivi, l'analyse et la prise de décisions afférents à la gestion du sinistre, ainsi qu'à la remise en état du site et de ses infrastructures.

Son intérêt est de coordonner les nombreuses maîtrises d'ouvrage compétentes tant sur la gestion du sinistre, que sur le sujet touristique, afin de se donner les moyens de concevoir un futur équipement touristique ambitieux pour le Plateau des Petites Roches.

Comité de pilotage :

Le comité de pilotage sera en charge de déterminer les orientations politiques en fonction des différents éléments techniques, juridiques, financiers, etc. Le comité de pilotage lancera notamment une grande étude de faisabilité qui aura pour objectif de balayer un très grand nombre de scénarii afin de répondre à une ambition forte du territoire.

Membres du comité de pilotage :

- Président de la Régie du Funiculaire
- Président de la Communauté de communes Le Grésivaudan et les Vice-Présidents associés (tourisme, montagne)
- Maire de la commune de Lumbin,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Maire de la commune du Plateau des Petites Roches
- Maire de la commune de Crolles
- représentants de la Région Auvergne Rhône Alpes
- représentants du Département de l'Isère et Isère Attractivité
- représentants du Parc de Chartreuse

Selon l'ordre du jour, les membres du comité technique seront amenés à présenter les éléments techniques au comité de pilotage.

Comité technique :

Le comité technique sera en charge du suivi du projet sur la gestion du sinistre, selon les ambitions et orientations données par le comité de pilotage.

Membres du comité technique :

- chef de projet (CCLG) en charge du suivi du dossier
- services de la régie
- services de la Communauté de communes, en fonction des compétences concernées
- services des communes, en fonction des compétences concernées
- cabinet d'étude et accompagnement
- expert en funiculaires mandaté

Appuis si nécessaire :

- représentants du SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère)
- représentants de RTM (Restauration des Terrains en Montagne de l'Isère)
- représentant de DSF (Domaines Skiables de France)
- représentant du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés)
- représentants de la DDT (Direction Départementale des Territoires)

En participant à cette structure la Communauté de communes souhaite affirmer son soutien à la Régie et aux communes frappées par le sinistre. Ce soutien se traduira par la participation aux deux comités ainsi qu'à leur suivi.

Le deuxième axe concerne le soutien à la station de ski de Saint Hilaire du Touvet

D'une part, il est important de maintenir les sorties de ski scolaires en transportant les enfants vers la station du Col de Marcieu. Le Grésivaudan financera le transport des enfants entre l'école des Gaudes et le Col de Marcieu dès 2022.

Huit sorties sont à organiser pour la saison 2022.

D'autre part, Le Grésivaudan apportera un soutien financier pour les dommages subis qui, résultant directement du phénomène naturel, ne bénéficieront pourtant pas d'une indemnisation par ailleurs (voir projet de délibération n°4 ci-après).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le troisième axe concerne le financement et la conduite d'études pour la rénovation des sites sinistrés à hauteur de 100 000 euros

La Communauté de communes, en lien avec la structure souhaite allouer un budget d'environ 100 000 euros pour conduire des études notamment de projection sur les scénarii de remise en état du site et de ses installations, ainsi qu'au redémarrage de l'exploitation du funiculaire.

Ces études seront complémentaires au travail de chiffrage du sinistre et de l'indemnisation à venir de l'assurance.

Le quatrième axe concerne le recrutement d'un chef de projet en ingénierie par la Communauté de communes pour aider au suivi du sinistre et à la remise en état des sites

Il est proposé que Le Grésivaudan recrute un chef de projet en ingénierie, sur un contrat de projet de trois ans (voir délibération n° DEL-2022-0007), pour aider au suivi du sinistre et à la remise en état des moyens matériels touchés par les intempéries, afin de relancer l'exploitation et le tourisme lié au funiculaire et sa régie.

Ce chef de projet coordonnera la structure et ses deux groupes et aidera la gouvernance du funiculaire sur le plan technique.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'adopter le plan de soutien comme développé ci-avant.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 31.01.2022

Le Président,
Henri BAILE



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "H. Baile".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.